

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE**

-----  
La Commission



**PREMIERE REUNION DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES  
MARCHES PUBLICS DANS L'ESPACE UEMOA**

*Ouagadougou, du 28 au 30 juillet 2008*

RAPPORT FINAL

A l'invitation de la Commission de l'UEMOA, la première réunion de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) s'est tenue à Ouagadougou, du 28 au 30 juillet 2008.

La rencontre a réuni les membres de l'ORMP, issus de l'Administration et du Secteur Privé, désignés par les Etats.

La liste des participants est jointe en annexe.

## **I - CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur El Hadji Abdou SAKHO, Commissaire chargé du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE).

Dans son allocution, le Commissaire SAKHO a d'abord souhaité la bienvenue aux membres de l'ORMP en rappelant les grandes étapes qui ont marqué le processus de Réformes des Systèmes de Passation des Marchés Publics dans l'espace UEMOA.

A cet effet, il a cité la Conférence sur la réforme des marchés publics en Afrique en décembre 1998 à Abidjan, l'adoption en juin 2000 du Code de transparence dans la gestion des finances publiques et la première phase du projet marquée par l'adoption en décembre 2005 des deux directives relatives aux marchés publics.

Il a ensuite noté que la deuxième phase en cours permet à la Commission de procéder à la mise en œuvre effective de la réglementation communautaire des marchés publics (RCMP), et de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des Etats membres.

Avant de souhaiter plein succès aux travaux, il a évoqué les missions de l'Observatoire Régional, à savoir la surveillance multilatérale et le pilotage du Projet de Réforme des Marchés Publics dans l'espace UEMOA.

## **II - MISE EN PLACE DU BUREAU**

A la suite de la cérémonie d'ouverture, le bureau de séance mis en place, se compose comme suit :

- Président : Monsieur Serigne Mbacké SOUGOU (Directeur de Cabinet/ DPE) ;
- Premier rapporteur : Monsieur AKO Yapi Eloi (Côte d'Ivoire) ;
- Deuxième rapporteur : Monsieur BANKOLE Wilfrid M. (Bénin).

## **III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour ci-après, a été adopté après amendement :

- 1) Examen de l'état d'avancement de la transposition des Directives relatives aux Marchés Publics ;
- 2) Examen des projets de Décisions portant création de l'Observatoire Régional de Marchés Publics et déterminant son Règlement Intérieur ;
- 3) Examen du Projet de manuel de procédures du Projet de Réforme du Système des Marchés Publics (PRMP) ;
- 4) Examen du projet de programmation des activités du projet ;

5) Divers.

## **IV - DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux se sont déroulés conformément à l'ordre du jour et au programme de travail proposés par la Commission.

### **IV.1 - EXAMEN DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA TRANSPOSITION DES DIRECTIVES RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS**

Avant l'examen de l'état d'avancement de la transposition des Directives relatives aux marchés publics, (Directive n° 04/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service dans l'UEMOA, Directive n° 05/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service dans l'UEMOA), la Commission a présenté les grandes lignes du Projet de réforme du système des marchés publics dans l'espace UEMOA (PRMP).

#### **IV.1.1 - PRESENTATION DU PROJET DE REFORME DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS**

Dans sa présentation, la Commission a indiqué que l'objectif du projet est la modernisation et l'harmonisation des systèmes de passation des marchés des Etats membres de l'Union à travers la mise en œuvre effective de la Règlementation Communautaire des Marchés Publics (RCMP).

De manière spécifique, les résultats ci-après sont attendus :

- ✓ Transposition de la RCMP dans le code des marchés publics de chacun des huit Etats membres ;
- ✓ Adoption des dossiers standard régionaux d'acquisition (DSRA) ;
- ✓ Mise en place d'un mécanisme régional de recours non juridictionnel ;
- ✓ Elaboration de code d'éthique et révision des codes pénaux afin d'intégrer la lutte contre la corruption ;
- ✓ Formation et sensibilisation sur la réglementation communautaire ;
- ✓ Mise en place d'un système d'information Web site au niveau régional et national ;
- ✓ Renforcement des capacités des structures chargées des marchés publics ;
- ✓ Renforcement des capacités de surveillance de l'UEMOA ;
- ✓ Réalisation d'une étude en vue de la création d'une filière régionale de formation sur les marchés publics.

Pour l'atteinte de ces objectifs, les partenaires techniques et financiers tels que le Fond Africain de Développement (FAD), la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), ont signé des protocoles d'accord avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Ces protocoles d'accord définissent l'exécution du projet dans ses trois composantes principales :

- ✓ Développement et promotion du cadre réglementaire communautaire ;

- ✓ Renforcement des capacités institutionnelles et humaines ;
- ✓ Gestion et suivi du projet.

Par ailleurs, la Commission a fait part de la situation particulière de la BOAD par rapport au projet.

#### **IV.1.2- ETAT D'AVANCEMENT DE LA TRANSPOSITION DES DIRECTIVES DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA**

Il ressort de l'exposé fait par les délégués, que la transposition des Directives n'est pas encore effective dans la plupart des Etats membres.

Trois situations sont notées :

- 1- Les Etats qui ont effectué la transposition des textes et mis en place les organes prévus à cet effet. Il s'agit du Niger et du Sénégal ;
- 2- Les Etats qui sont en cours de transposition des textes et de mise en place des organes appropriés. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, et du Mali ;
- 3- Les Etats qui n'ont pas encore procédé à l'élaboration des textes d'harmonisation. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau et du Togo.
  - Les représentants de la Côte d'Ivoire ont informé l'Observatoire que les dispositions sont prises pour la transposition intégrale des Directives et la mise en place des organes le 1<sup>er</sup> janvier 2009, au plus tard.
  - S'agissant du Togo, l'Observatoire a été informé du recrutement d'un consultant pour la préparation d'une réforme du Code des Marchés Publics en conformité avec les Directives.
  - Les représentants de la Guinée-Bissau ont rappelé la situation particulière de leur Etat et demandé que la Commission et les Etats membres les appuient dans le renforcement des capacités, dans le domaine des Marchés Publics en vue de la transposition des Directives Communautaires et de la mise en place effective des organes.

#### **IV.2 - EXAMEN DES PROJETS DE DECISIONS PORTANT CREATION DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS ET DETERMINANT SON REGLEMENT INTERIEUR.**

Deux projets de textes ont fait l'objet d'étude et d'amendement à cet effet :

1. le projet de Décision portant création de l'Observatoire Régional de Marchés Publics (ORMP) ;
2. le projet de Décision portant Règlement Intérieur de l'ORMP.

L'examen du projet de décision portant Règlement Intérieur de l'ORMP n'a pas donné lieu à des modifications substantielles. Toutefois, s'agissant de celui portant création de l'Observatoire Régional de Marchés Publics, il a abouti à deux amendements fondamentaux que sont :

- 1- l'élargissement de la composition de l'ORMP à un représentant du Ministre chargé des Finances pour chaque Etat, en raison de son rôle dans le dispositif des Marchés Publics ;

- 2- une distinction claire dans le texte entre les attributions classiques de l'ORMP et celles du Comité de Pilotage du Projet de Réforme des Marchés Publics.

Les deux projets amendés figurent en annexe du présent rapport.

En outre, les membres de l'ORMP ont attiré l'attention de la Commission sur l'importance d'une prise en charge financière adéquate du fonctionnement de l'Observatoire, eu égard à l'importance des missions à lui assignées.

#### **IV.3 - EXAMEN DU PROJET DE MANUEL DE PROCEDURES DU PROJET DE REFORME DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS**

Le Consultant a fait un exposé du manuel des procédures en rappelant qu'il a déjà fait l'objet d'une présentation aux services de la Commission, et a été soumis aux bailleurs de fonds du projet.

A la suite de cette présentation, les débats ont abouti aux conclusions ci-après :

- 1- Nécessité d'une prise en compte des orientations énoncées dans les projets de Décisions ;
- 2- Définition des relations fonctionnelles entre le Secrétariat Technique régional et les Secrétariats Techniques nationaux ;
- 3- Responsabilisation des acteurs nationaux dans la mise en œuvre des actions du projet, conformément aux procédures communautaires définies dans le manuel de procédures.

#### **IV.4 - EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES DU PRMP**

La Commission a présenté un projet de planning d'activités dont l'examen a fait ressortir les orientations suivantes :

- 1- Nécessité d'assurer une cohérence entre les activités programmées et le niveau d'avancement de la transposition des Directives communautaires.
- 2- Nécessité d'adapter le planning en tenant compte des besoins réels de chaque Etat.

#### **IV.5 - DIVERS**

A ce chapitre, deux points ont été évoqués :

- 1- L'information sur l'état d'avancement de la mise en place du système d'information de passation des marchés publics dans l'espace UEMOA ;
- 2- Les conditions de séjour des membres de l'ORMP.

Sur le premier point, la Commission a fait part de la proposition de partenariat de « DEVELOPMENT GATEWAY FOUNDATION » dans le cadre de la mise en place du système d'information intégré régional des marchés publics.

L'ORMP, tout en se réjouissant de cette proposition, a attiré l'attention de la Commission sur la nécessité de consulter d'autres prestataires, conformément au manuel de procédures.

Sur le second point, les membres de l'Observatoire ont fait part à la Commission de la nécessité d'améliorer leurs conditions de séjour, notamment l'hébergement.

## **IV.6 - RECOMMANDATIONS**

### **IV.6.1 - RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DES ETATS**

- 1- Transposition des Directives communautaires relatives aux Marchés Publics, **le 31 décembre 2008 au plus tard** ;
- 2- Transmission à la Commission des textes pris conformément aux Directives communautaires ;
- 3- Transmission, **le 31 août 2008 au plus tard**, de l'état des besoins d'appui dans le cadre de la réforme, conformément au document du projet ;
- 4- Invitation des Etats à partager entre eux, leurs expériences respectives en matière de réforme des marchés publics ;
- 5- Mise en place d'un mécanisme de financement basé sur des ressources pérennes et de nature à garantir l'autonomie financière de l'organe de régulation.

### **IV.6.2 - RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DE LA COMMISSION**

- 1- Organisation d'une concertation avec la BOAD sur l'évolution du projet ;
- 2- Discussion avec les partenaires techniques et financiers en vue de l'actualisation des coûts du projet ;
- 3- Rationalisation des appuis techniques et financiers de la Commission, par la prise en compte des interventions des partenaires techniques et financiers dans les Etats membres ;
- 4- Etude du mécanisme de surveillance multilatérale des systèmes des marchés publics en vue, notamment de la définition d'indicateurs de performance et de critères d'évaluation ;
- 5- Etude de l'impact financier du dispositif régional de surveillance du système des marchés publics ;
- 6- Diffusion aux Etats, des textes pris dans le cadre de l'harmonisation avec les Directives communautaires et des bonnes pratiques.

#### **IV.6.3 - RECOMMANDATION SPECIALE**

**L'ORMP recommande à la Commission et aux Etats, la mise à la disposition de la Guinée-Bissau, de personnes ressources en matière de gestion du système des marchés publics et de délégation des services publics.**

Fait à Ouagadougou, le 30 juillet 2008

Le Président

**Serigne Mbacké SOUGOU**

Le premier Rapporteur

Le deuxième Rapporteur

**Yapi Eloi AKO**

**Wilfrid M. BANKOLE**